

Communiqué de presse

Grenoble, le 15 janvier 2026

Tessi obtient l'approbation de la CNIL pour ses BCR « Responsable du Traitement »

Le groupe Tessi, acteur majeur des processus métiers annonce aujourd'hui l'approbation par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) de ses Règles d'Entreprise Contraignantes « Responsable du Traitement » (BCR-RT). Cette décision fait suite à l'avis favorable rendu par le Comité Européen de la Protection des Données (CEPD) le 13 novembre 2025.

Cette approbation complète celle des BCR « Sous-traitant » (BCR-ST) obtenue en décembre 2023. Tessi devient ainsi l'une des rares entreprises françaises à disposer des deux types de BCR, attestant de sa maîtrise complète du cadre réglementaire européen en matière de transferts de données.

Un standard de conformité reconnu par l'ensemble des autorités européennes

Les Règles d'Entreprise Contraignantes (Binding Corporate Rules – BCR) constituent le mécanisme de conformité le plus exigeant pour les transferts internationaux de données personnelles. Elles permettent aux groupes multinationaux de transférer des données depuis l'Union européenne vers leurs filiales situées dans des pays tiers, dans un cadre juridique validé par les autorités de protection des données européennes.

Les BCR engagent l'ensemble des filiales du Groupe, aussi bien en Europe qu'en dehors, sur des standards uniformes de protection des données personnelles. Elles impliquent un audit approfondi des pratiques internes, la mise en place de procédures de contrôle et la formation continue des équipes.

Dans son courrier d'approbation, la Présidente de la CNIL, a salué « les investissements humains et financiers significatifs » réalisés par Tessi pour atteindre ce niveau d'exigence.

Une garantie au service des clients

Cet outil d'encadrement global des transferts offre plusieurs avantages opérationnels :

- **Une gouvernance harmonisée à l'échelle mondiale :** l'ensemble des filiales du Groupe appliquent désormais les mêmes règles de sécurité et de protection des données, créant un référentiel unique et auditable pour tous les traitements.

- **Des transferts de données simplifiés :** les BCR dispensent les entités du Groupe de négocier et signer des clauses contractuelles types pour chaque nouveau transfert international. Cette simplification accélère le déploiement de projets multi-pays et réduit la charge administrative pour les clients.
- **Une conformité RGPD validée par les régulateurs :** les BCR attestent du respect des exigences du Règlement Général sur la Protection des Données pour l'ensemble des opérations du Groupe, qu'il s'agisse de traitements réalisés pour le compte de clients ou de données gérées en propre.

« Cette double reconnaissance de nos politiques, d'abord des BCR-ST et maintenant des BCR-RT, illustre l'engagement continu du groupe Tessi en matière de protection des données. En intégrant le cercle restreint des entreprises françaises détenant les deux approbations par la CNIL, nous renforçons notre position d'acteur de confiance et démontrons notre volonté de garantir les plus hauts standards de protection des données personnelles au bénéfice de nos clients, partenaires et collaborateurs à travers le monde. » déclare Amine Talbi, Directeur Conformité Groupe & DPO.

À propos de Tessi

Tessi est un acteur international dans le domaine des Business Process Outsourcing (BPO) et accompagne les entreprises et les institutions publiques dans la numérisation de leurs parcours clients. Présent dans plus de 14 pays à travers le monde, Tessi compte 13 400 employés et a réalisé un chiffre d'affaires de 540 M€ en 2024.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur tessi.eu

Contacts

Tessi

Tél. +33 (0)4 76 70 59 10
communication@tessi.fr

Presse

Joaquim Berenguer
Tél. +33 (0)6 64 40 21 95
j.berenguer@bcadvisory.fr